

DEPARTEMENT DE L'AUBE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES D'ARCIS
MAILLY RAMERUPT**
5 Rue Aristide Briand
10700 ARCIS-SUR-AUBE

Date de la convocation :
26 mars 2025

Date d'affichage :
26 mars 2025

Nombre de délégués en
exercice : 58

Nombre de délégués qui assistent
à la séance : 38

Ayant pris part à la délibération :
51
(13 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ARCIS MAILLY
RAMERUPT**

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire d'Arcis, Mailly, Ramerupt s'est réuni à la salle Danton d'Arcis-sur-Aube, sous la présidence de Madame Solange GAUDY

Présents (38) : GAUDY Solange, HITTLER Charles, STEINMANN Alain, ROBERT Jean-Claude, SOMMESOUS Dominique, MEUNIER Bruno, GUILLEMAILLE Lucie, FOY Damien, JACTAT Jean-Claude, ALBARET Patrick, ALBERT Eric, BONNET Ghislaine, BRANCHE Aurélien (suppléant de FEVRE Jean-Claude), BRODARD Patrick, BROUET Sophie (suppléante de AKKOUCHE Malik-Tahar), BONCORPS Guy, CHAINE Jessica, FILIPPI Daniel, FINCK Patrick, GARCIA Michel, GEORGES Caterina, GUERRE-GENTON Gérard, GUYOT Maud, MASSIN Reynald (suppléant de LAMBERT Jean-Pierre), LAMBLLOT Pascal (suppléant de JACQUES Jean-Paul), LAMPSON Philippe, LEPAGE René, MARIE Franck, MARTIN Maurice, MAUFROY Patrick, MICHONNEAU Philippe, NOBLET Pascal, PETITET Jean-Pierre, BRISBARD Jean-Pierre, PREVOT Céline, POIRSON Didier, SIMPHAL Denis, TURPIN Denis

Excusés ayant donné un pouvoir (13) : LOISEAU Anne (pouvoir à ALBERT Eric), BAILLY-BAZIN Eric (pouvoir à JACTAT Jean-Claude), BERNIER Guy (pouvoir à MAUFROY Patrick), BRACQ Catherine (pouvoir à GUILLEMAILLE Lucie), GUILLEMAILLE Philippe (pouvoir à MICHONNEAU Philippe), HULOT Florence (pouvoir à HITTLER Charles), JACQUIER Jean-Claude (pouvoir à GUYOT Maud), LORNE Alain (pouvoir à FINCK Patrick), MAUCLAIRE Denis (pouvoir à PREVOT Céline), ROBIN Patrick (pouvoir à CHAINE Jessica), SEURAT Dominique (pouvoir à FOY Damien), TARIN Gérald (pouvoir à POIRSON Didier), THOUARD Philippe (pouvoir à MARIE Franck),

Absents (7) : AUZOUX Agnès, COUSIN Camille, DAIRE Karinne, HENRY Dominique, LAGOGUEY Jean-Jacques, LESAGE Cynthia, TEUFEL Karine

Madame PREVOT Céline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-026 : Mise en place du paiement des titres de la crèche La Chrysalide en Chèque Emploi Service Universel

Vu la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne instaurant le chèque emploi service universel (CESU) pré financé comme un moyen de paiement permettant de rémunérer des services à la personne,

Vu le plan 2 de développement des services à la personne présenté le 24 mars 2009 incitant les communes gestionnaires de crèches à accepter le paiement en CESU,

Considérant la possibilité pour la Communauté de communes d'accepter le CESU comme moyen de paiement pour l'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans à la crèche « La Chrysalide » d'Arcis-sur-Aube,

Considérant l'exonération des frais liés au remboursement des titres CESU sous condition d'affiliation de la CCAMR au centre de remboursement CESU (CRCESU),

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** les CESU pré financés comme moyen de paiement des heures de garde facturées aux familles par la crèche « La Chrysalide » à compter de l'affiliation de la CCAMR au Centre de Remboursement des CESU,
- **AUTORISE** Madame La Présidente à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi que le formulaire spécifique d'affiliation au CRCESU

Fait et délibéré à Arcis-sur-Aube, les jour, mois et an
susdits

La Présidente
Solange GAUDY

